

CONDITIONS GÉNÉRALES – VISSER SERRER

Version mise à jour – Québec

1. OBJET DU SERVICE

Visser Serrer offre des services d'assemblage de meubles, d'installation d'électroménagers et de petits travaux divers à domicile, selon la description figurant sur la facture ou la soumission.

2. ACCÈS AU LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le client doit s'assurer que l'espace de travail est prêt, accessible et sécuritaire lors de l'arrivée de Visser Serrer.

L'espace doit être :

- entièrement dégagé ;
- sécuritaire (aucun risque de chute, fils exposés, sol instable, animaux non contrôlés, etc.) ;
- minimalement salubre.

Le client doit également s'assurer que :

- les accès sont libres (portes, corridors, escaliers) ;
- l'éclairage est suffisant ;
- un espace est disponible pour l'assemblage ;
- les animaux sont tenus à l'écart ;
- un stationnement raisonnable est disponible à proximité.

Visser Serrer se réserve le droit de refuser, interrompre ou reporter le service si l'environnement est jugé dangereux ou inadéquat.

Dans ces cas, le dépôt est non remboursable et des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

3. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Visser Serrer n'est pas responsable :

- des défauts de fabrication ;
- des dommages préexistants ;
- des matériaux fournis par le client ;
- des pièces manquantes ou défectueuses ;
- des installations antérieures non conformes.

La responsabilité maximale de Visser Serrer est limitée au montant facturé pour le service concerné.

4. TEMPS SUPPLÉMENTAIRE ET AJUSTEMENT DE PRIX

Si le travail nécessite plus de temps que prévu en raison de pièces manquantes, d'erreurs de commande, de meubles endommagés, d'une mauvaise préparation du chantier ou de toute situation indépendante de la volonté de Visser Serrer, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer après approbation du client.

Ces frais sont facturés selon le tarif horaire prédéfini par Visser Serrer, au prorata des heures supplémentaires effectuées.

5. PRÉSENCE DU CLIENT ET DES OCCUPANTS

Le client ou un représentant majeur (18 ans et plus) doit être présent sur place lors du service, sauf entente écrite.

Visser Serrer n'autorise en aucun cas qu'un employé, partenaire ou sous-traitant demeure seul avec une personne âgée de 16 ans ou moins, sans la supervision directe d'un adulte responsable.

En l'absence d'un adulte, Visser Serrer peut refuser, interrompre ou reporter le service, sans remboursement du dépôt.

6. PAIEMENT ET FRAIS DE RETARD

Le paiement est exigible selon les modalités indiquées sur la facture.

Tout montant impayé portera intérêt au taux de 2 % par mois.
Des frais administratifs de 35 \$ peuvent s'appliquer après 7 jours de retard.

7. ANNULATION, REPORT, LIVRAISON ET DÉPÔT

Un dépôt obligatoire, équivalent aux frais de déplacement, est exigé pour confirmer toute réservation.

Visser Serrer effectue les installations et assemblages le lendemain seulement d'une livraison effectuée par un commerce. Aucun service n'est effectué le jour même d'une livraison.

Le client doit s'assurer que tous les articles sont complets, disponibles et en bon état.

Annulation / Report par le client:

- Plus de 48 heures : dépôt remboursé
- Entre 24 et 48 heures : dépôt conservé
- Moins de 24 heures, absence du client, livraison incomplète ou non reçue : dépôt non remboursable et frais possibles

Si la livraison est retardée ou erronée, le client doit aviser Visser Serrer dès que possible.

En cas de force majeure confirmée, Visser Serrer peut reporter le service une seule fois sans frais, selon les disponibilités.

8. CONDITIONS SPÉCIALES – INSTALLATION D'ÉLECTROMÉNAGERS

Exigences générales

Visser Serrer n'est pas responsable du branchement électrique ou de la plomberie existante.

Visser Serrer ne peut manipuler ou connecter un système électrique ou une alimentation jugée non sécuritaire ou non conforme.

Si une connexion présente un risque, le service pourra être refusé ou interrompu.

Le client doit également s'assurer que l'accès au panneau électrique est libre, dégagé et sécuritaire, afin de permettre toute vérification ou coupure nécessaire lors de l'installation d'un électroménager.

Visser Serrer n'est pas responsable d'un dégât d'eau ou dommage résultant :

- de tuyaux usés ou non conformes ;
- d'un branchement défectueux ;
- d'un matériel inadapté ;
- d'une fuite apparaissant après l'installation.

Installation d'un lave-vaisselle

Avant le rendez-vous, le client doit s'assurer que les conditions suivantes sont respectées :

- Une prise électrique 120 volts fonctionnelle doit être disponible à l'emplacement prévu.
- La cavité doit correspondre aux dimensions du nouvel appareil (45 cm ou 60 cm).
- Une vanne d'arrêt d'eau fonctionnelle et facilement accessible doit être présente.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, ou si la vanne d'arrêt est défectueuse, inaccessible ou non fonctionnelle, Visser Serrer se réserve le droit de refuser l'installation.

Ce qui n'est pas inclus dans l'installation

- La **désinstallation** d'un lave-vaisselle existant (service offert séparément).
- Toute **modification** aux structures existantes, incluant la plomberie, l'électricité, le comptoir, les armoires ou le plancher.
- Le **retrait et la mise au rebut** de l'ancien lave-vaisselle.

Frais additionnels

Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer notamment si :

- le plancher a été surélevé depuis l'installation précédente ;
- l'ancien appareil est difficile à retirer ;
- des ajustements non prévus sont nécessaires lors de l'intervention.

9. FORCE MAJEURE

Visser Serrer ne peut être tenu responsable d'un retard ou d'une annulation causé par un événement hors de son contrôle (tempête, panne, accident, etc.).

11. ACCEPTATION DES CONDITIONS

En acceptant une soumission, une facture ou en permettant l'exécution du service, le client reconnaît avoir lu et accepté les présentes Conditions générales.

12. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions sont régies par les lois de la province de Québec.